

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

I. ORIGINES DES EAUX USEES DOMESTIQUES

Les eaux usées domestiques proviennent :

- des lavabos, des douches, des éviers de la cuisine, des machines à laver. Ces eaux sont appelées les eaux ménagères.
- des W-C et des urinoirs. Ces eaux sont appelées les eaux vannes.

ATTENTION : les eaux de pluies ne sont pas considérées comme des eaux usées et doivent être évacuées séparément.

II. POURQUOI TRAITER LES EAUX USEES

La mauvaise épuration des eaux usées peut être à l'origine de beaucoup de maladies type hépatite A, gastro-entérite, dysenterie, etc.

Aussi, l'assainissement des eaux usées est indispensable pour garantir la santé de votre famille, des habitants de votre quartier et de votre île mais également pour protéger le milieu naturel dans lequel vous vivez.

Par conséquent, la collecte, le traitement et l'élimination des eaux usées de votre habitation sont obligatoires et relèvent de votre responsabilité de citoyen.

De plus, la loi vous y oblige par l'intermédiaire d'une délibération et d'arrêtés pris en conseil des Ministres.

III. COMMENT TRAITER CES EAUX USEES

La construction que vous voulez réaliser doit donc comporter un dispositif d'assainissement. Celui-ci doit être choisi et installé en fonction :

- de vos besoins définis en fonction du nombre de personnes qui habiteront en permanence dans cette construction,
- de votre terrain : la surface au sol disponible, la perméabilité du terrain et la profondeur de la nappe d'eau.

En fonction de ces contraintes, l'assainissement des eaux usées peut être assuré soit par un dispositif d'assainissement de type individuel ou de type collectif.

1. Dispositif d'assainissement de type individuel

Il s'agit de la filière à mettre en place pour les maisons d'habitation individuelles et à privilégier pour les petits projets.

Cependant, elle ne peut pas être mise en place si le sol est imperméable.

Lorsqu'il peut être mis en place, le traitement en commun de toutes les eaux usées est à privilégier.

Les principales filières d'assainissement couramment utilisées en fonction des contraintes du milieu naturel sont :

Filière d'épuration	Contrainte limitative	Epurateur	Ouvrage d'évacuation des eaux traitées
1a	aucune	Épandage souterrain en sol naturel	
1b	Profondeur de la nappe < 50 cm	Tertre	Sol naturel
1c	Sol imperméable en surface	Épandage souterrain en sol reconstitué	Sol naturel
2	Surface disponible au sol limitée et/ou Perméabilité insuffisante pour permettre l'épuration des effluents par le sol	Lit bactérien	Puits d'infiltration

Le traitement séparé des eaux usées vannes et des eaux usées ménagères peut être envisagé à titre exceptionnel quand la surface du terrain est insuffisante pour permettre la mise en place des filières de traitement commun. Dans ce cas, les eaux ménagères sont traitées dans une boîte à graisses et rejetées dans un puits d'infiltration. Les eaux vannes sont traitées par les filières 1a', 1b', 1c' ou 2'.

EXERCICE

Tu souhaites construire une maison d'habitation. Quelles questions dois-tu te poser pour définir la filière d'assainissement à mettre en place sur ton terrain?

- 1.
- 2.
- 3.

En utilisant le schéma de la plaquette d'information du Service d'Hygiène et de Salubrité Publique, déterminer la filière d'épuration adaptée si :

1. La surface disponible au sol est importante. Le terrain est perméable en profondeur mais pas en surface. La nappe se situe à plus de deux mètres de profondeur.
2. Même contrainte que précédemment mais la surface disponible au sol est faible.
3. La nappe est située à moins de 50 cm de profondeur. Le sol est perméable en profondeur et la surface disponible au sol est importante.
4. Le sol est imperméable en surface et en profondeur.

2. Dispositif d'assainissement collectif des eaux usées

Ce dispositif est mis en place lorsqu'il est impossible de réaliser les filières d'assainissement individuelles.